

## BARÈMES APPLICABLES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

<b>Demandeur d'emploi 16/17 ans</b>	<b>211,20 €</b>
<b>Demandeur d'emploi 18/25 ans</b>	<b>528,00 €</b>
<b>Demandeur d'emploi 26 ans et +</b>	<b>723,36 €</b>
<b>Jeune -26ans justifiant d'une activité salariée Personne ayant eu trois enfants au moins Travailleur handicapé sans antériorité professionnelle</b>	<b>723,36 €</b>
<b>Personne divorcée, veuve, séparée judiciairement depuis moins de 3 ans Personne assurant seule la charge d'au moins un enfant - Femme seule en état de grossesse</b>	<b>1 002,02 €</b>
<b>Personne reconnue travailleur handicapé et justifiant d'au moins 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois</b>	Rémunération calculée sur une moyenne des salaires perçus lors des 6 derniers mois d'activité.  <b>Plancher : 723,36 € € Plafond 2 040,74€</b>  <i>hors ICCP</i>
<b>Personnes placées sous main de justice</b>	<b>2,63 € de l'heure</b>